

DEPARTEMENT DE L'INDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NOHANT-VIC

EXTRAIT**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation : 05 novembre 2011

L'an deux mil onze, le 15 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Nohant-Vic, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky NAUDET, Maire.

Les présents formant la majorité des membres en exercice.

LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue en enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, le Commune de Nohant-Vic, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL, pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- Pour cela la réalisation d'un barreau LGV jusqu'à Châteauroux permettrait de remplacer avantageusement le dit « barreau Poitiers – Limoges » permettant ainsi l'accès de Paris à Limoges en deux heures environ.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

A Nohant-Vic, le 15 octobre 2011

Le Maire

Jacky NAUDET



